Université de Paris

Bureau des stages et de la professionnalisation
Faculté Sociétés et Humanités
Département d'Etudes psychanalytiques

INSTITUT Humanités & Sciences Sociétés

LE STAGE DE LICENCE 3

Nombre d'heures de stage validant des ECTS (crédits) : La maquette de licence 3 prévoit 200 heures de stage soit 2 demi-journées par semaine réparties sur les 2 semestres. Ce stage doit débuter au 1er semestre de l'année universitaire 2021/2022 en lien avec le TD de supervision.

Date limite pour valider les heures de stage : Les 200 heures doivent être effectuées avant le 27 mai 2022 pour être créditées en session 1 et avant le 24 juin 2022 pour la session 2. Il est tout à fait possible d'effectuer plus de 200 heures et que votre stage se termine au-delà du 24 juin 2022. Les 200 heures devront cependant être validées au plus tard lors de la session 2.

Le calendrier des stages – Département d'Etudes Psychanalytiques

SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021	JANVIER 2022
Début septembre 2021 : début de la saisie des conventions 2020/2021. DEUX formulaires à disposition en fonction du statut de l'étudiant : **Sur Pstage** pour les étudiants inscrits sous le régime de la **formation initiale**. **Convention FTLV** pour les étudiants en **Formation Professionnelle (reprise d'études)**. **ATTENTION :** La saisie de la convention ne pourra se faire qu'une fois les inscriptions administratives et pédagogiques effectuées. **Documents nécessaires à la validation de la convention :** -contrat pédagogique -attestation responsabilité civile mentionnant les dates et lieu du stage				
FEVRIER 2022	**MARS 2022**	**AVRIL 2022**	**MAI 2022**	**JUIN 2022**
			Du 16 au 27 mai 2022 : validation des stages session 1(les 200 heures doivent être effectuées à cette date) **Documents nécessaires à la validation du stage :** -Carnet de stage rempli, signé et tamponné par le tuteur -Attestation de fin de stage rédigée, signée et tamponnée par le tuteur de stage (doit informer des heures de stages effectuées, la période du stage et les missions)	**Du 15 au 25 juin 2022** : Validation des stages session 2 (les 200 heures doivent être effectuées à cette date) **Documents nécessaires à la validation du stage :** -Carnet de stage rempli, signé et tamponné par le tuteur -Attestation de fin de stage rédigée, signée et tamponnée par le tuteur de stage (doit informer des heures de stages effectuées, la période du stage et les missions)

Bureau des stages et de la Professionnalisation
Bâtiment Olympe de Gouges- bureau 413
8 rue Albert Einstein – case 7058 – 75205 Paris Cedex 13

Stage.ep@univ-paris-diderot.fr
01 57 27 65 48 / 01 57 27 63 73

Horaires du bureau :

Lundi : 8h30-12h00 / 14h-15h30
Mardi : 8h30-12h00 / 14 h- 15h30
Mercredi : **FERME (réception sur RDV)**
Jeudi:8h30-12h00/14h-15h30
Vendredi: **FERME (réception sur RDV)**

Université de Paris

Bureau des stages et de la professionnalisation
Faculté Sociétés et Humanités
Département d'Etudes psychanalytiques

INSTITUT Humanités & Sciences Sociétés

LE STAGE DE LICENCE 3

Les 3 OBJECTIFS du stage de licence 3:

→ Une rencontre avec **la souffrance** psychique accueillie dans le cadre des **institutions de soin psychiatrique**
→ Une première approche de la pratique et de l'identité du psychologue clinicien **dans une équipe multi-professionnelle**
→ La découverte et une meilleure compréhension de la réalité concrète des **institutions** de soin et de leurs **dispositifs**

Où faire mon stage : Le stage clinique doit s'effectuer dans un **lieu de soins en psychiatrique** dont la liste exhaustive est la suivante :

- Service de psychiatrie ou de pédopsychiatrie
- Hôpital de jour
- Unité d'hospitalisation psychiatrique
- Urgences psychiatriques
- UMD
- AFT (Accueil Familial Thérapeutique)
- Appartements associatifs
- Appartements thérapeutiques
- CAC (Centre d'Accueil de crise)
- CAP (Centre d'accueil Permanent)
- Foyer Post-cure
- UHSA
- CSAPA
- CATTP (Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel)
- CMP (Centre Médico-psychologiques)
- CMPP (Centre Médico-Psychologique Pédagogique)
- CPOA (Centre Psychiatrique d'Orientation et d'Accueil)
- USP (Unité de soins précoces)
- USIS (Unité de soins intensifs du soir)

⚠ Tout lieu de stage sortant de ce cadre doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au bureau des stages, à l'attention de Madame Ricadat, Directrice de la Professionnalisation. Les lieux de stages peuvent avoir lieu au sein d'une structure qui s'inscrit dans la psychiatrie de secteur ou non et relever aussi bien d'un organisme public que privé. Les demandes de stage en cabinet ou groupe privé seront refusées.

A savoir :

- Aucune dispense n'est autorisée pour les TD de supervision (2 h/semaine) et de note clinique (aide à la rédaction de la note clinique exigée pour la validation de l'année). Ces deux TD sont à suivre dès le début de l'année universitaire, même si le stage n'a pas encore été trouvé.

- Si vous exercez une activité professionnelle (dans une institution psychiatrique), vous devez effectuer votre stage dans une autre structure.

Au terme du stage : La note clinique est à remettre à l'enseignant chargé du TD « Note clinique ».
Il s'agit d'élaborer et de mettre en forme écrite une note clinique réalisée à partir d'un cas de patient rencontré durant le premier stage effectué en psychiatrie adulte ou enfant.
Préparer à la méthodologie de l'observation clinique et de la théorisation d'un aspect particulier de l'observation ou d'un trait du cas : savoir observer et recenser les données du matériel clinique en s'inspirant de la structure de l'examen médico-psychologique. Apprendre à faire une description clinique fine et précise de la sémiologie actuelle, de l'histoire de la maladie, des éléments d'anamnèse, pour repérer les symptômes et les relier à l'histoire du patient et de sa famille. Apprendre à repérer, construire et discuter les processus psychiques du patient. Expliciter et interroger la rencontre clinique avec le patient. Déduire une ou plusieurs hypothèses diagnostiques argumentées. Apprendre à réaliser une première élaboration clinico-théorique argumentée et nourrie par des références bibliographiques documentées et précises.
COMPETENCES VISEES : Restituer et élaborer une observation clinique (rencontre, observation, présentation, sémiologie, anamnèse)

Bureau des stages et de la Professionnalisation
Bâtiment Olympe de Gouges- bureau 413
8 rue Albert Einstein – case 7058 – 75205 Paris Cedex 13

Stage.ep@univ-paris-diderot.fr
01 57 27 65 48 / 01 57 27 63 73

Horaires du bureau :

Lundi : 8h30-12h00 / 14h-15h30
Mardi : 8h30-12h00 / 14 h- 15h30
Mercredi : **FERME (réception sur RDV)**
Jeudi:8h30-12h00/14h-15h30
Vendredi: **FERME (réception sur RDV)**

Université de Paris

Bureau des stages et de la professionnalisation
Faculté Sociétés et Humanités
Département d'Etudes psychanalytiques

INSTITUT Humanités & Sciences Sociétés

LE STAGE DE LICENCE 3

Pour vous informer :

Le POP (Pole de l'orientation et de la professionnalisation)
POP, F.A.Q spéciale stages –urgence sanitaire : *https://u-paris.fr/faq-speciale-stages/*
Vous pouvez également consulter la page suivante dédiée au stage *: https://u-paris.fr/stage-droits-et-obligations/*
Guide des stages MENESR novembre 2018:
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid32310/guide-pratique-des-stages-etudiants.html

Faire une demande d'équivalence partielle :

Pour bénéficier d'une réduction du nombre d'heures de stage, vous devez justifier d'une **expérience professionnelle de 3 ans dans un lieu de soins en psychiatrie** et faire une demande de dérogation.

Votre demande doit contenir :
☐ Une attestation de votre employeur avec la description de vos activités professionnelles,
☐ Votre dernier bulletin de salaire
☐Une lettre de motivation précisant les raisons de votre demande, votre parcours et votre projet professionnel

Votre demande doit être adressée au bureau des stages, à l'attention de madame Ricadat, Directrice de la professionnalisation.

Les demandes d'équivalence partielle reçues incomplètes ne seront pas traitées.

Bureau des stages et de la Professionnalisation
Bâtiment Olympe de Gouges- bureau 413
8 rue Albert Einstein – case 7058 – 75205 Paris Cedex 13

Stage.ep@univ-paris-diderot.fr
01 57 27 65 48 / 01 57 27 63 73

Horaires du bureau :

Lundi : 8h30-12h00 / 14h-15h30
Mardi : 8h30-12h00 / 14 h- 15h30
Mercredi : **FERME (réception sur RDV)**
Jeudi:8h30-12h00/14h-15h30
Vendredi: **FERME (réception sur RDV)**